



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

Conseil d'Administration du 23 décembre 2013

Délibération n° 13-75

Mise en œuvre de la Directive Inondation Élaboration de la stratégie locale relative au TRI Saintes-Cognac-Angoulême...

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le lundi 23 décembre 2013, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS.

Lors de la réunion du 6 décembre 2013, l'Assemblée délibérante de l'Institution n'atteignait pas le quorum lui permettant de délibérer valablement. La date du 23 décembre 2013 a été retenue pour réunir à nouveau le Conseil d'Administration. Conformément à l'article XI des statuts de l'Institution, le quorum n'est plus nécessaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Dorick BARILLOT, Robert CHATELIER, Yves GARGOUIL, Jean-Olivier GEOFFROY, Jean-Claude GODINEAU, Didier LOUIS, Jean-Claude SILLON.

ABSENTS EXCUSES :

MM. Bernard BELAUD, Jean-Claude CUBAUD, Jean-Pierre DENIEUL, Éric GAUTIER, Jean GOMBERT, Jean-Pierre JARRY, Jean-Claude MAZIN, Jean-Yves QUERE, Robert RICHARD, Bernard ROCHET.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que l'Institution porte l'élaboration et l'animation de la stratégie locale à mettre en œuvre sur le TRI Saintes-Cognac-Angoulême ;

Fait et délibéré à Saintes,
Le 23 décembre 2013

Le Président,
Didier LOUIS,